



CONFERENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE: LES PARLEMENTS ET LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Réunion organisée par l'Assemblée législative plurinationale de Bolivie et l'Union interparlementaire

7 - 9 avril 2014 – Santa Cruz de la Sierra, Bolivie

INFORMATIONS GENERALES

1. LIEU ET DATE

La Conférence sur les parlements et les droits des peuples autochtones, organisée conjointement par l'Assemblée législative plurinationale de Bolivie et l'Union interparlementaire, se tiendra du 7 au 9 avril 2014 dans la ville de Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie.

La conférence se déroulera au Centre de conférences **Hôtel Los Tajibos** :

Hôtel Los Tajibos
av. San Martin 455
Santa Cruz - Bolivie
Tél. direct : + 591 3 3631 550
Standard : + 591 3 3421 000

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

L'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué pour le mois de septembre 2014 une réunion plénière de haut niveau intitulée Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui a pour but de procéder à un échange de vues et de bonnes pratiques se rapportant à la défense des droits des peuples autochtones. Cette Conférence mondiale offre l'occasion rêvée de faire parler de la situation des peuples indigènes, ainsi que des difficultés passées et présentes auxquelles ils se heurtent.

Dans ce contexte, la conférence parlementaire qui se tiendra en Bolivie nous offrira l'occasion de mettre en valeur le rôle joué par les parlementaires dans la promotion des droits des peuples autochtones, en particulier la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies de 2007.

La conférence aura pour objectif un échange d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que l'évocation des difficultés auxquelles se heurtent les parlements dans les efforts qu'ils consentent pour garantir la représentation politique des peuples autochtones et la protection concrète de leurs droits.

La visée de cette rencontre sera d'élaborer des contributions parlementaires constructives à la Conférence mondiale et d'inciter les Parlements à se sentir concernés par la Déclaration des Nations Unies et la Conférence mondiale, ainsi qu'à prendre part à ces initiatives.

3. PARLEMENTS INVITÉS

La conférence est ouverte à tous les parlements désireux d'y prendre part. L'objectif des organisateurs est toutefois de bénéficier de la présence de délégations parlementaires de pays comptant des peuples autochtones parmi la population vivant sur leur territoire.

4. INSCRIPTION

Les délégations sont invitées à remplir le formulaire d'inscription ci-joint et à le renvoyer, avant le 14 mars 2014 au plus tard, aux adresses de courrier électronique ou adresses postales qui suivent :

Assemblée législative :

Omar Federico Cuba
Responsable de l'Unité des relations internationales,
Sénat

Avec copie à :
Union interparlementaire
5 Chemin du Pommier
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève (Suisse)

Téléphone prof.: + 591 2 2158 714
Téléphone portable : + 591 75290 000
Courriel : omar.cuba@senado.bo
Skype: omar-cuba

Téléphone : + 41 22 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
Courriel : postbox@ipu.org
aa@ipu.org

Jaime Ramiro Melendres

Téléphone : + 591 2 2144 517/2144 516
Courriel : ramiromelendres@hotmail.com

5. LISTE DES DÉLÉGUÉS

Une liste provisoire des délégués sera établie sur la base des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP d'ici au 14 mars 2014. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible de fournir une liste révisée au moment de la tenue de la conférence. Cette liste sera toutefois préparée à l'issue de la réunion et sera affichée sur le site Internet de l'UIP.

6. DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

La conférence sera composée de séances plénières et de séances parallèles, de dimensions plus réduites. Chaque séance débutera par l'intervention d'un orateur présentant des remarques liminaires. Les délégués pourront prendre part à la discussion en présentant de brèves observations ou en posant des questions. Le débat étant de nature tout à fait informelle, il n'y aura pas de liste d'orateurs préparée à l'avance. Un modérateur sera chargé de présider les débats et de décider de l'ordre dans lequel seront présentées les interventions et les questions.

7. LANGUES

La langue officielle de la réunion sera l'espagnol. L'interprétation sera assurée en anglais et en français.

8. REPAS

Les pauses café et le dîner officiel de bienvenue seront offerts par le Parlement hôte.

9. HÉBERGEMENT ET RÉSERVATIONS

Les frais d'hébergement sont à la charge des délégués.

Il a été procédé à des réservations en bloc dans les hôtels figurant ci-dessous afin de garantir aux délégués la disponibilité des chambres. Les délégations sont priées de se mettre directement en contact avec les établissements hôteliers pour confirmer leur réservation, en précisant le nombre de chambres désiré et les dates précises d'arrivée et de départ.

Il convient de préciser que, conformément à la pratique habituelle des hôtels de Santa Cruz de la Sierra, seules les réservations garanties par le biais d'une carte de crédit en cours de validité seront confirmées.

HÔTELS	TÉLÉPHONE	COURRIEL
Hôtel Los Tajibos Av. San Martin N° 455	+ 591 3 34 21 00 int. 5303	dmendez@lostajiboshotel.com www.lostajiboshotel.com
Hôtel Casa Blanca Av. Marcelo Terceros N° 205	+ 591 3 343 44 44	reservas@hotelpaulistaniacasablanca.com
Hotel LP Santa Cruz Av. Ejército Nacional N° 290	+ 591 3 354 88 88	lpsantacruz@lphoteles.com

Les réservations effectuées au-delà de la date limite du 28 mars ne seront garanties qu'en fonction des disponibilités des hôtels.

10. ARRIVÉE, DÉPART ET TRANSPORT

Afin d'assurer un service d'accueil efficace à l'arrivée, tous les participants sont priés d'indiquer sur le formulaire de réservation de chambre d'hôtel le détail de leur arrivée et de leur départ (dates, numéros de vols, heures).

Un service d'accueil et d'accompagnement le jour du départ sera mis à la disposition de tous les participants à l'aéroport. Il comprendra les transferts de l'aéroport aux hôtels et vice-versa, ainsi que des hôtels jusqu'aux lieux de réunion et vice versa.

11. VISAS

Dans le contexte du principe de réciprocité appliqué avec chaque Etat, l'Etat plurinational de Bolivie n'exige aucun visa à aucun citoyen étranger effectuant un séjour de moins de 30 jours.

12. FRAIS

Les frais de voyage, hébergement et séjour sont à la charge des participants.

13. BUREAU D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION

Un bureau d'inscription et d'information sera à la disposition des participants sur les lieux de réunion. Il sera installé dans une salle contigüe à la salle de réunion et sera ouvert de 8 h à 11 h le 7 avril et de 8 h à 18 h.30 les 8 & 9 avril.

Les participants sont priés de s'inscrire auprès de ce bureau dès leur arrivée sur les lieux de la réunion. Le bureau leur remettra leur plaquette d'identité, ainsi que toutes les informations concernant la Conférence. Il prendra aussi les messages et leur transmettra le courrier qui leur est destiné.

Des ordinateurs offrant l'accès à Internet seront à la disposition des participants dans ce bureau.

14. RÉGLEMENTATION SANITAIRE

La Bolivie n'impose aucune obligation vaccinale pour pénétrer sur son territoire.

15. ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale d'urgence sera à disposition 24 heures sur 24 sur les lieux de la Conférence afin de parer à toute éventualité concernant la santé des participants.

16. SÉCURITÉ

Les autorités nationales prendront toutes les dispositions requises pour assurer la sécurité personnelle des participants. Ces derniers sont donc priés de porter, durant les travaux de la Conférence et lors de toutes les réceptions officielles l'entourant, la plaquette d'identification qui leur aura été remise par le Parlement hôte.

17. CONDITIONS CLIMATIQUES

Durant le mois d'avril, la température à Santa Cruz de la Sierra se situe aux alentours de 28 degrés. Il devrait faire chaud, car ce sera l'automne.

18. AUTRES SERVICES ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

MONNAIE

La monnaie nationale est le Bolivien. Le taux de change est de Bs 6,67 pour 1 \$.

ÉLECTRICITÉ

En Bolivie, la tension délivrée par le réseau électrique est de 220V.

19. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les participants sont priés d'adresser leurs demandes d'informations complémentaires à :

M. Akiyo Afouda

Union interparlementaire
5, Chemin du Pommier
Case postale 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève -Suisse

Téléphone: +4122 919 41 23
Fax: +4122 919 41 60
Courriel: aa@ipu.org

Téléphone : + 41 22 919 4150
Fax : + 41 22 919 4160
Courriel : postbox@ipu.org